

Les frais du contrat de capitalisation ODDO FIPAVIE OPPORTUNITES CAPI PM*

Montant minimal de versement initial : 100 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros, Sécurité Infra Euro)

- 0,75% maximum

Supports unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1 % maximum
- Autres OPC : 1,80% maximum

2/ Gestion Conseillée

Fonds en euros (Sécurité en euros, Sécurité Infra Euro)

- 0,75% maximum

Supports unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1% maximum
- Autres OPC : 2% maximum dont 1% maximum au titre de la convention de conseil

3/ Gestion Déléguée

Fonds en euros (Sécurité en euros, Sécurité Infra Euro)

- 0,75% maximum

Supports unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1 % maximum
- Autres OPC : 2,30% maximum dont 1,3 % maximum lié aux frais de mandat

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,00%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,00%</i>
Fonds obligations (moyenne)	0,78%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,00%</i>
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,61%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,00%</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,10%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,08%</i>

2/ Gestion conseillée	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,01%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%

3/ Gestion déléguée	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,10%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%

Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable)
frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,75% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> 0,65 % des sommes arbitrées en Gestion Conseillée, en Gestion Déléguée et en Gestion Libre
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais de rachat	Pour toute demande de rachat total ou partiel intervenant au cours des quatre premières années de souscription, des frais de sortie seront prélevés. Le montant du rachat total sera diminué de la rémunération du support Sécurité en euros et du support Sécurité InfraEuro (intérêts crédités, participation aux bénéfices et bonus sur encours) afférente à la première année de souscription. En cas de rachat partiel, les frais de sortie seront réduits en proportion du montant racheté.

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCl.